

Le 22 janvier 2024

Monsieur Bruno TRACHE
Maire de la Commune
de NOYELLES-LES-VERMELLES

à
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
CONVOCAION**

Chères et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra **en Mairie le Vendredi 26 janvier 2024 à 18h30**, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour suivantes :

I- Finances-Ressources Humaines-Urbanisme

- ✓ Café le Gottran- rachat par la commune de la Licence IV suite à la cessation d'activité
- ✓ Vente de terrains communaux rue Van Gogh-détermination du prix et autorisation pour M le Maire de signer l'acte de vente
- ✓ Occupation du gîte communal par la Vie Active - détermination des tarifs et autorisation pour M le Maire de signer le contrat de location et tout document afférent à ce dossier

II-Travaux- Cadre de Vie- Environnement

III- Sécurité-Tranquillité publique

IV-Appel d'offres-Handicap-Intergénérationnel

V-Enseignement-Jeunesse-Petite enfance

VI-Festivités-Cérémonies-Culture

VII-Sport-Associations

VIII-Communication-Numérique

Questions diverses et notamment :

Vous remerciant de votre présence, je vous prie d'agréer, chères et chers Collègues, l'assurance de ma considération la meilleure.

Le Maire

Bruno TRACHE

Hôtel de Ville
Avenue de Paris
62980 Noyelles-les-Vermelles

Tél. 03.21.61.38.38
Fax. 03.21.61.38.39
www.noyelleslesvermelles.fr
mairie@noyelleslesvermelles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre, le 26 janvier à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 22 janvier courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de

Absents excusés : Monsieur Dominique DUBOIS ayant donné procuration à Madame Floriane DUBOIS, Monsieur Etienne IOZZELLI ayant donné procuration à Monsieur Jean-Claude ROBIN

Absents: Madame Leslie DZIURLA, Monsieur Claude BERNUS, Monsieur Yves GRIBOVAL

Madame Stéphanie BOE est élue secrétaire de séance.

OBJET : Café le Gottran- rachat par la commune de la Licence IV suite à la cessation d'activité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2251-1 et L. 2251-3 ;

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L 3331-1, L 3332-1, L 3332-1-1, L 3332- 3 et L 3332-11,

Considérant que suite à la cessation d'activité du café « Le Gottran », la Licence IV a été achetée 2 500 € aux enchères par la société Coyotte and Co, ignorant qu'il s'agissait de la dernière Licence IV de la commune;

Considérant qu'en l'absence de repreneur privé fiable, la société Coyotte and Co a donc proposé à la commune de lui racheter la Licence IV afin d'assurer le maintien des services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire,

DECIDE

Monsieur Jean-Pierre COMPAGNON ne prenant pas part au vote

- **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** à l'acquisition de la Licence IV cédée par la société Coyotte and Co au prix de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC ;


-**DE DIRE QUE** la vente sera confiée à l'étude de Maître Maxime HOUYEZ et que les frais d'actes seront à la charge de la commune.

-**D'AUTORISER** M le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document afférent au dossier .

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le maire

Bruno TRACHE


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre, le 26 janvier à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 22 janvier courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de

Absents excusés : Monsieur Dominique DUBOIS ayant donné procuration à Madame Floriane DUBOIS, Monsieur Etienne IOZZELLI ayant donné procuration à Monsieur Jean-Claude ROBIN

Absents: Madame Leslie DZIURLA, Monsieur Claude BERNUS, Monsieur Yves GRIBOVAL

Madame Stéphanie BOE est élue secrétaire de séance.

OBJET : Vente de terrains communaux rue Van Gogh-détermination du prix et autorisation pour M le Maire de signer l'acte de vente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la parcelle cadastrée AB 302 d'une surface de 1294m² a été divisée en 2 parcelles et un accès commun numérotés AB 317, AB 318 et AB 319 afin de pouvoir accueillir deux projets de constructions,

Vu l'évaluation domaniale estimant la parcelle cadastrée AB 317 à 32 000 € et les parcelles cadastrées AB 318 et AB 319 à 41 000 € avec une marge d'appréciation de 10% ;

Considérant la volonté de Mme Sabine OPILA , sous forme de la SCI SKB, d'acquérir la parcelle AB 318 ainsi que l'accès AB 319 et la volonté de Mme Jessyca BRODA d'acquérir la parcelle AB 317 ;

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de M le Maire,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** à la cession des parcelles AB 318 et AB 319 d'une surface de 865 m² à la SCI SKB au prix de 36 900 € et à la cession de la parcelle AB 317 d'une surface de 429 m² à Mme Jessyca BRODA au prix de 28 800 €.

-**DE DIRE QUE** la vente sera confiée à l'étude de Maître Anaïs ROHART et que les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs.

-**D'AUTORISER** M le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document afférent au dossier .

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le maire,
Bruno TRACHE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre, le 26 janvier à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 22 janvier courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de

Absents excusés : Monsieur Dominique DUBOIS ayant donné procuration à Madame Floriane DUBOIS, Monsieur Etienne IOZZELLI ayant donné procuration à Monsieur Jean-Claude ROBIN

Absents: Madame Leslie DZIURLA, Monsieur Claude BERNUS, Monsieur Yves GRIBOVAL

Madame Stéphanie BOE est élue secrétaire de séance.

OBJET : Occupation du gîte communal par la Vie Active - détermination des tarifs et autorisation pour M le Maire de signer le contrat de location et tout document afférent à ce dossier

Considérant la sollicitation de la Vie Active pour occuper la totalité du gîte communal du 1^{er} janvier au 31 mai 2024 afin de loger environ 12 enfants de 6 à 12 ans ;

Considérant qu'il convient de déterminer dans le contrat de location les modalités de cette location ainsi que le tarif ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité des membres présents

- **D'AUTORISER** M le Maire à signer le contrat d'occupation du gîte communal du 1^{er} janvier au 31 mai 2024 avec la Vie Active et tout document relatif à ce dossier

- **DE FIXER** le loyer mensuel pour la totalité du gîte à 8 910 €, charges incluses, (accordant ainsi une remise de 10 % sur le tarif normal de 9 900 €/mois),

-**DE PRECISER** qu'un état des lieux entrant et sortant sera établi par un Huissier de Justice dont les frais seront à la charge de la Vie Active.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus



REÇU LE 08 FEV. 2024



Le maire,

Bruno TRACHE



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024

DELIBERATION N°1 – 01

Café le Gottran – rachat par la Commune de la Licence IV suite à la cessation d'activité

DELIBERATION N°1 – 02

Vente de terrains communaux rue Van Gogh – détermination du prix et autorisation pour M le Maire de signer l'acte de vente

DELIBERATION N°1 – 03

Occupation du gîte communal par la Vie active – détermination des tarifs et autorisation pour M le Maire de signer le contrat de location et tout document afférent à ce dossier